



UNION INTERPARLEMENTAIRE
112^{ème} Assemblée et réunions connexes
Manille, 31 mars - 8 avril 2005



CL/176/C.1
15 décembre 2004

CONVOCATION
176^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR DE L'UNION
INTERPARLEMENTAIRE
Manille, 4 et 8 avril 2005

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 176^{ème} session au *Philippine International Convention Centre*, à Manille.

Le Conseil directeur tiendra une première séance le lundi 4 avril de 9 à 10 heures. Les deuxième et troisième séances auront lieu le vendredi 8 avril de 10 à 13 heures environ et de 15 à 16 heures.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 7 avril 2005 au plus tard, afin que le Secrétariat puisse mettre à jour la liste des membres du Conseil directeur dans le Répertoire des Membres de l'UIP.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

* Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

2. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 243^{ème} session, est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.

2. Approbation du compte rendu de la 175^{ème} session du Conseil directeur

Les membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 175^{ème} session (CL/175/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 176^{ème} session.

3. Propositions pour l'élection du Président de la 112^{ème} Assemblée

4. Questions relatives aux Membres de l'Union

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
- b) Situation de certains Membres

Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.

5. Rapport du Président

- a) Sur ses activités depuis la 175^{ème} session du Conseil directeur
- b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Conseil directeur sera saisi du rapport du Président sur ses activités et oralement informé des activités du Comité exécutif.

6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2004

Le Conseil directeur sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2004.

7. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP

Le Conseil sera saisi de rapports sur :

- a) l'Audition parlementaire à l'ONU
- b) la session de Bruxelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC
- c) la Quatrième Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM)
- d) la Journée parlementaire à l'occasion de la 49^{ème} session de la Commission de la condition de la femme : Beijing + 10

8. Réformes de l'UIP

Le Conseil directeur sera saisi du rapport du Comité exécutif sur l'application des réformes.

9. Coopération avec le système des Nations Unies

Le Conseil directeur sera saisi d'un rapport de situation sur la coopération entre l'UIP et le système des Nations Unies

10. Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement
Le Conseil directeur sera informé des préparatifs de la Conférence.

11. Résultats financiers de l'exercice 2004
Le Conseil directeur sera saisi du rapport des vérificateurs des comptes de l'UIP pour 2004.

12. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires

13. Activités des comités et autres instances

Le Conseil examinera les rapports des instances et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants :

- a) Réunion des femmes parlementaires
- b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
- c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
- e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

14. 113^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 17-19 octobre 2005)

Le Conseil directeur approuvera la liste des organisations internationales et autres entités invitées à suivre les travaux de l'Assemblée en qualité d'observateur.

15. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

Le Conseil directeur passera en revue le calendrier de réunions prévu au programme de l'UIP et examinera toute proposition de réunion future.

16. Amendements aux Statuts et Règlements

3. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

4. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux membres à l'avance.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Sergio PAEZ VERDUGO
Président
de l'Union interparlementaire



Anders B. JOHNSSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire